

Lettre d'infos

Mercredi 13 octobre 2021



Édito



Samira Mesbahi
Adjointe au Maire,
déléguée aux
conseils de quartier

La crise sanitaire que nous traversons a conduit dans le désarroi les plus vulnérables d'entre nous. C'est pourquoi la Ville, au-delà de toutes les mesures concrètes d'accompagnement, a souhaité poursuivre autant que possible les échanges avec les citoyens et créer toutes les occasions de recueillir leur parole tout au long de cette période. L'enquête « Vénissiens, la parole est à vous ! » administrée entre le 15 février et le 28 mars a permis aux habitants à la fois de manifester leur attachement aux conseils de quartier, de faire connaître leur envie de s'engager dans des dispositifs de participation et de nous inviter à communiquer encore plus sur les dispositifs de signalements comme le CLIC (Ville), et Toodego (Métropole). La période que nous traversons montre également la complémentarité forte entre les rencontres « en présentiel » et l'outil numérique, ce qui a largement facilité l'organisation des élections des délégués de quartier dans un contexte contraint, en permettant pour la première fois aux candidats de se présenter en ligne et aux habitants de voter pour les représentants de leur choix. 159 habitants ont ainsi franchi le pas soit 30 de plus qu'en 2017. Au terme du scrutin, 139 ont été élus par les Vénissiens. La diversité, la qualité des profils des candidats et leur motivation sont des ingrédients précieux pour poursuivre la dynamique de participation citoyenne. Dans ce contexte, les assemblées générales des conseils de quartier étaient fortement attendues. Elles ont permis de mettre en lumière les nouveaux délégués de quartier, les projets en cours et de donner, nous l'espérons, envie à tous les Vénissiens de s'intéresser à la vie locale et aux grands projets comme le futur tram T10 et la Zone à Faible Émission. Alors, une nouvelle fois, « Vénissiens, la parole est à vous ! »



Le mot du président

Murat Yazar
Président du conseil de quartier

Permanences les 3^e jeudis de chaque mois à 18h30
Foyer Marcel Sembat
11 bd Marcel Sembat

Faire vivre le quartier demain

Notre quartier comme d'autres secteurs de Vénissieux évolue autour notamment du projet Grand Parilly/Puisoz. L'installation d'un pôle médical et de nouveaux commerces permettra de poursuivre cette dynamique. Le conseil de quartier a vocation à faire le lien avec les habitants et à présenter régulièrement tous les projets structurants qui font évoluer Parilly. La rencontre en juin dernier, des délégués de quartier avec la direction d'Usin sur le site de cette formidable pépinière d'entreprises située boulevard Marcel Sembat est une illustration de la volonté du conseil de quartier d'accompagner les changements en cours.

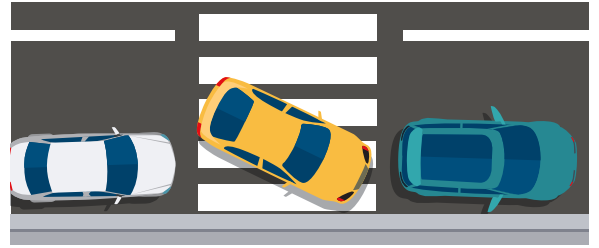
La mise en place d'un marché de producteurs ou l'installation d'un distributeur automatique de billets fortement souhaités par les habitants de Parilly et la Ville nous mobiliseront également et pourront faire l'objet d'études d'impacts dans les mois à venir. Enfin, dès que la situation sanitaire le permettra, nous donnerons rendez-vous à tous les habitants de Parilly et du quartier voisin Jules Guesde à une fête de quartier qui réunira les nombreux partenaires qui animent le territoire au quotidien.

THÈMES MAJEURS ÉVOQUÉS

Les incivilités au cœur des préoccupations

L'assemblée générale a débuté par des échanges autour de problèmes de partage de l'espace public chemin des Balmes et dans les rues Pierre Stoppa, Germaine, Clos verger, Georges Guiard, avenue Charles de Gaulle ou ancienne route d'Heyrieux. Force est de constater qu'il y a une montée des incivilités et du non respect du vivre ensemble. Concernant la collecte des poubelles par exemple, 30 points noirs ont été repérés dans la ville et vont faire l'objet d'aménagements. Des plots antistationnements vont ainsi être installés rue Joseph Muntz ainsi que rue Pierre Stoppa. Les abords de l'école de Parilly vont également être sécurisés.

24 caméras supplémentaires vont permettre de vidéo-verbaliser les dépôts sauvages, les infractions au code de la route et les stationnements gênants. De plus, les effectifs des agents de surveillance de la voie publique vont passer de 4 à 12 ASVP afin de sécuriser les habitants et verbaliser les comportements inciviques. Plusieurs visites sur la thématique tranquillité publique et le cadre de vie aux abords du centre social et du Parc sont à l'agenda et permettront un diagnostic partagé avec les services de la Ville et



habitants. Le conseil de quartier reste vigilant et mobilisé quant à la propreté et la qualité de vie et est attentif aux réponses apportées par les enseignes Ikéa et Carrefour sur la question des chariots abandonnés. Les délégués seront partie prenante dans des actions de ramassage des déchets qui permettent de lutter collectivement contre les incivilités.

Quelques chiffres

Face à la montée des incivilités, la police nationale, présente lors de l'assemblée générale, a donné des chiffres indiquant la mobilisation sans relâche des agents.

Sur le quartier de Parilly, il y a eu du 1^{er} janvier au 11 octobre 2021 :

- 97 interventions pour des accidents
- 9 enquêtes de décès (soit 3 h de mobilisation d'une équipe)
- 289 différends familiaux (époux, concubins et enfants), soit plus de 19 % des interventions de la police
- 16 procédures d'hospitalisation d'offices ou volontaires
- 22 suicides ou tentatives de suicide
- 66 incendies dont 36 véhicules incendiés

Enfin, la police judiciaire est intervenue pour 400 délits ou crimes tous quartiers confondus, dont Parilly.

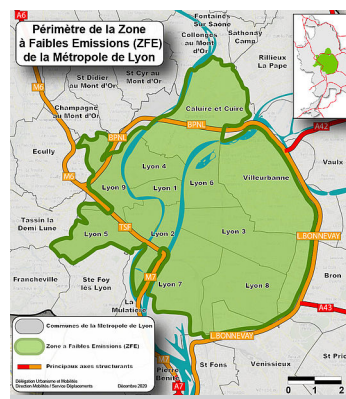
La mobilisation sur ces opérations oblige les agents de police à hiérarchiser les demandes. Ils ne peuvent donc pas toujours intervenir sur les tapages nocturnes, pour ne donner qu'un exemple.

S'agissant des véhicules épaves, il y aura d'ici la fin de l'année environ 1 300 enlèvements effectués par la police municipale. Sur ces véhicules, seuls 40 % sont concernés par un dépôt de plainte et 60 % des véhicules n'ont pas de propriétaires.

La police et les pouvoirs publics locaux agissent donc en partenariats renforcés, mais c'est un travail de longue haleine et qui nécessite la mobilisation de tous.

Zone à Faible Émission (ZFE)

La ZFE est un périmètre dans lequel les véhicules anciens et polluants n'ont pas le droit de rouler ou de stationner. C'est **une obligation pour les agglomérations les plus polluantes** dont Lyon fait partie. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants. La zone s'étend sur la quasi-totalité des arrondissements de Lyon, les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard Laurent Bonnevey et la commune de Caluire-et-Cuire. À partir de l'été 2022, les véhicules diesel qui ont plus de 20 ans et les véhicules essence qui ont plus de 23 ans seront interdits à la circulation dans cette zone. Entre 2023 et 2026, les véhicules classés Crit'Air 4, 3 et enfin 2 seront progressivement interdits à la circulation.



Une phase de concertation a lieu jusqu'au 5 février 2022 afin que les habitants s'expriment sur l'offre de solutions alternatives, le financement des véhicules propres et les cas de dérogations. Pour les Vénissiens, 29 000 des 38 000 véhicules immatriculés à Vénissieux sont concernés. Pour donner votre avis, rendez-vous sur : jeparticipe.grandlyon.com

TOP

Service Prévention - médiation de la Ville
7j/7 et 24h/24h
04 72 51 52 53
En cas d'infractions ou de délits,
appelez le 17.

VOIRIE, DÉCHETS, EAU, PROPRETÉ TOODEGO

contactez la Métropole
sur www.toodego.com

SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT SUR L'ESPACE PUBLIC CLIC

services.demarches.venissieux.fr/clic

CONTACT

04 72 21 43 23 ou 04 72 21 43 11 / conseilsdequartier@ville-venissieux.fr